



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTIONS SOCIALE**

**SEANCE DU 03 AVRIL 2025**

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-  
Présidente**

**DELIBERATION N°18**

**PRESENTS:** Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); Mme Brigitte DEVESA (en visio); M. Eric CHEVALIER; M. Laurent DILLINGER; Mme Elisabeth HUARD; M. Gérard TRUCY; M. Jean-Claude PIERRON; M. André BENSACKOUN.

**ABSENT(S) OU EXCUSE(S):** Mme JOISSAINS Sophie (Présidente); Mme Sylvaine DI CARO; M. Pierre SPANO; Mme Maryline HANOT; Mme Véronique PAGE; Mme Sylvie THUSTRUP; Mme Catherine SILVESTRE.

**POUVOIR(S) :** Mme JOISSAINS Sophie (pouvoir à Mme Brigitte BILLOT) ; Mme Maryline HANOT (pouvoir à M. André BENSACKOUN); Mme Véronique PAGE (Pouvoir à M. TRUCY).

**SECRETAIRE :** Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : DAS - CONVENTIONS « ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE »**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) souhaite poursuivre la mise en place d'une démarche d'analyse de pratiques professionnelles pour les équipes de l'Action Sociale, afin de renforcer la qualité des services offerts aux usagers, de favoriser la montée en compétences des agents (travailleurs sociaux et agents administratifs) et de promouvoir un environnement de travail collaboratif et réflexif.

Une première délibération vous a été présentée le 28 février 2025 pour désigner l'intervenant de l'équipe Aide Sociale et Accompagnement.

Les intervenants mobilisés sur cette mission n'étant plus disponibles dans d'autres services de nouveaux prestataires ont été recherchés avec pour objectifs de mission de :

- **Favoriser la prise de recul sur la pratique quotidienne** en permettant aux professionnels de questionner leurs actions, réflexions et postures professionnelles afin d'en comprendre les impacts et d'identifier d'éventuels points d'amélioration.
- **Comprendre les situations complexes** en s'appuyant sur l'analyse de situations concrètes rencontrées par les professionnels.
- **Développer de nouvelles compétences** en favorisant l'apprentissage par l'expérience et en permettant aux professionnels d'acquérir de nouvelles compétences techniques et relationnelles et en développant de nouveaux savoirs faire.
- **Améliorer la relation avec les usagers** en analysant les interactions avec les usagers, et en permettant aux professionnels de mieux comprendre leurs besoins et d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé.

- **Prévenir les risques de mal-être professionnel** en offrant un espace de parole et d'écoute qui permet aux professionnels de verbaliser leurs difficultés et de trouver des solutions pour mieux gérer leur stress et prévenir l'épuisement professionnel.

1 intervenant a été retenu suite à la publication d'un cahier des charges, l'analyse de plusieurs propositions et l'audition de plusieurs candidats pour l'équipe du Service d'Accueil et d'Orientation

## COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles  
Vu les dispositions du CGCT notamment son article L. 1111-1  
Les propositions de Mme la Vice-présidente entendues  
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres

### DECIDE

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention relative à la réalisation de prestations d'Analyse de la Pratique Professionnelle pour le SAO ;
- **D'AUTORISER** Madame la Vice- Présidente à signer la convention ;
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les lignes 62268 « Honoraires » du budget principal

Vote : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en  
Sous-Préfecture le 08/04/25  
et de la publication le 08/04/25